



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

FICHE CONSEIL - BUDGET N°1 • MARS 2022



5 PRINCIPES

Le budget doit respecter cinq principes :

- l'annualité budgétaire ;
- l'unité budgétaire ;
- l'universalité budgétaire ;
- la spécialité budgétaire ;
- l'équilibre budgétaire.

L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Il peut être adopté jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique (ou au 15 avril l'année de renouvellement des conseils municipaux).

Nota : Une dérogation à ce principe est prévue pour régler des dépenses engagées avant le 31 décembre. Il est ainsi possible de modifier le budget jusqu'au 21 janvier n+1. La délibération doit être transmise au représentant de l'Etat au plus tard le 26 janvier n+1 et les factures prises en charges par le trésorier au plus tard le 31 janvier n+1



L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe oblige à faire figurer l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune dans un document unique. Cette règle comporte deux exceptions :

- La possibilité de voter des budgets annexes (obligatoire pour les services publics à caractère industriel et commercial et pour les services publics administratifs sans personnalité morale que la collectivité souhaite individualiser)
- La possibilité de modifier le budget primitif au cours de l'exercice

L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

- Le budget doit comprendre l'ensemble des dépenses et des recettes, ce qui implique la non contraction entre les dépenses et les recettes et de ne pas affecter une recette à une dépense (des exceptions sont prévues, notamment dans le cas de subventions affectées à une opération).

LA SPÉCIALITÉ BUDGÉTAIRE

Les dépenses et les recettes sont autorisées pour un objet particulier. Les crédits sont donc votés par chapitre ou par article.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Il répond à deux conditions :

- Les recettes et les dépenses de chaque section sont estimées de façon sincère et sont équilibrées,
- Les ressources propres de la section d'investissement financent le remboursement en capital des emprunts